



**Recycle
Médias**

**RECYCLAGE ET
PRESSE ÉCRITE:
LE POINT DE
RUPTURE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
JANVIER 2019**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Qui sommes-nous?..... | 3 |
| Sommaire exécutif..... | 4 |
| Introduction..... | 6 |
| Coût de recyclage et mécanique défailante.. | 8 |
| Budget 2017-2018..... | 12 |
| Un produit pas comme les autres..... | 13 |
| Nos demandes..... | 14 |
| Conclusion..... | 15 |

QUI SOMMES-NOUS?

RecycleMédias est un organisme privé sans but lucratif qui a été créé en décembre 2000 dans le but de représenter les journaux visés par l'obligation de contribuer aux efforts de récupération et de valorisation des matières résiduelles au Québec. L'organisme comporte 149 membres issus des organisations suivantes : Québecor Média, Groupe Capitale Médias, Le Devoir, The Gazette, Hebdomas Québec, Quebec Community Newspaper Association (QCNA), l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMEQ) et plusieurs autres petits regroupements ou journaux indépendants.

Depuis 2005, RecycleMédias est l'organisme agréé par le gouvernement du Québec pour représenter les propriétaires de journaux, quotidiens, hebdomadaires ou autres, dans le cadre de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En vertu de la Loi 88 sanctionnée en juin 2011, les journaux québécois représentés par RecycleMédias doivent participer au financement des coûts nets des services de collecte sélective municipale.

En tant qu'organisme agréé par le gouvernement du Québec, RecycleMédias veille à remplir au mieux de sa capacité l'obligation des journaux assujettis de contribuer aux efforts collectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles au Québec.

Rôle et responsabilités

- Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'établir une tarification juste et équitable pour les membres de l'industrie qu'il représente;
- Percevoir les contributions financières auprès de ses membres et les remettre à RECYC-QUÉBEC;
- Participer aux négociations avec RECYC-QUÉBEC quant à la compensation versée en services.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En 1987, ceux qui s'opposaient à toute forme de taxation sur les livres soutenaient que « *taxer les livres, c'est imposer l'ignorance* »¹. Aujourd'hui, nous sommes en droit de prétendre que taxer les journaux revient également à imposer l'ignorance tout en contribuant à réduire l'accès des citoyens à l'information et au savoir. C'est pourquoi RecycleMédias et ses membres estiment qu'il est urgent que les journaux imprimés soient exemptés, au même titre que le livre, de la partie financière du processus de compensation prévue par le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

En vertu de la Loi 88 sanctionnée en juin 2011, les journaux québécois représentés par RecycleMédias doivent participer au financement des coûts nets des services de collecte sélective municipale.

À notre connaissance, il n'existe pas ailleurs dans le monde d'états pratiquant des politiques exigeant des journaux qu'ils contribuent monétairement à un programme de gestion des matières résiduelles. Cela n'a pourtant rien de surprenant, car aucun autre produit recyclable ne possède les qualités particulières et exceptionnelles d'un journal, qui est à la fois un vecteur de démocratie et un véhicule de culture, bénéficiant en plus de la propriété d'être entièrement biodégradable. À notre avis, il est franchement injuste que l'on puisse considérer les journaux de la même façon et les traiter de la même manière que les boîtes de conserve ou les bouteilles de plastique.

Jusqu'à ce jour, RecycleMédias s'acquitte de ses obligations en contribuant au financement annuel du système de deux manières :

- ❖ Une compensation monétaire
- ❖ Une compensation en espaces publicitaires qui permettent à RECYC-QUÉBEC et aux municipalités de mener des campagnes d'éducation reliées à leur mission de développement durable

Le montant de la compensation annuelle due aux municipalités s'élève, pour 2019, à 11 127 160 \$ dont:

- ❖ 7 327 160 \$ en compensation monétaire
- ❖ 3 800 000 \$ en compensation publicitaire

Une facture qui ne cesse d'augmenter malgré la diminution du tonnage de nos membres. Dans le contexte de transformation d'une industrie qui lutte pour sa survie, le *statu quo* est impossible d'autant plus que le point de non-retour a été atteint.

¹ 1987 : Campagne publicitaire de la Coalition contre les taxes sur les livres.

Notre industrie, déjà en crise avec l'érosion de l'imprimé et la chute draconienne des revenus publicitaires, n'est plus capable de payer le système de compensation dont les coûts explosent dangereusement. De plus en plus de membres se trouvent en défaut de paiement et la crise du recyclage qui sévit n'augure rien de bon dans les coûts nets qui nous seront refilés dès la prochaine année et les années subséquentes.

Pour illustrer la défaillance de la mécanique de calcul établie par RECYC-QUÉBEC et démontrer qu'elle est mal adaptée à la réalité économique des médias, il faut mentionner qu'entre 2010 et 2019, le coût par tonne facturé aux médias imprimés est passé de 23,03 \$ à 241,92 \$, soit une hausse de 950 %. Conséquemment, leur contribution a bondi de 9 M\$ (une augmentation de 350 %).

Pendant ce temps, conséquence de la migration vers le numérique, le tonnage de l'industrie a été réduit de 92 000 tonnes (une baisse de 68 %). Autrement dit, bien que les médias produisent moins de papier, leur facture prend la trajectoire inverse et monte de façon vertigineuse.

Si le gouvernement veut assurer la survie des médias écrits, il doit leur conférer une protection culturelle analogue à celle dont bénéficie le livre. Plus encore, il doit soustraire les médias imprimés de ce système qui finira par les étrangler.

Le prochain budget du Québec doit solutionner, une fois pour toute, ce problème.

INTRODUCTION

Depuis le début de son existence en 2002, RecycleMédias et ses membres se sont acquittés avec énergie, tant de leurs responsabilités d'entreprise en matière d'environnement et de développement durable, que des exigences de la loi et des règlements en ce qui a trait à la récupération et à la valorisation des matières résiduelles.

Le principe du développement durable est acquis depuis longtemps dans les mœurs et les activités de nos membres. Le papier journal possède l'avantage d'être une matière rapidement biodégradable et son taux de récupération par l'entremise de la collecte sélective dépasse les 80 %.

Les médias écrits : une situation qui se détériore

Au fil des dernières années, RecycleMédias a tenté, à plusieurs reprises, de sensibiliser les divers paliers de gouvernement, les autorités réglementaires et le grand public en général à la situation précaire que traversent les quotidiens et les autres journaux imprimés du Québec.

En effet, au cours des dernières années et jusqu'à aujourd'hui, loin de s'améliorer, la situation des journaux s'est encore détériorée, si bien qu'aujourd'hui, il serait plus juste de plaider pour leur survie.

Au chapitre des emplois, ici comme ailleurs, l'avenir de l'industrie des journaux est sombre et les effectifs sont à la baisse.

Au Québec, l'industrie se transforme : La Presse a migré à 100 % vers le numérique, TC s'est départie de son portefeuille de journaux et d'autres médias ont annoncé la fin des éditions dominicales. Ailleurs en régions, on souffre de plus en plus de voir disparaître ces sources d'information locale ou régionale, parfois les seules recensées sur le territoire. Selon les données du ministère de la Culture et des Communications, « plus d'un hebdomadaire sur quatre a cessé d'être publié depuis 2010 au Québec, leur nombre passant de près de 200 à 143 en 2017²».

Or, moins il y a de journaux, plus important est le fardeau financier à répartir sur un nombre toujours plus restreint de joueurs.

D'autres statistiques confirment le déclin de plus en plus rapide de l'industrie des journaux sur le plan économique, que ce soit en termes de baisse des revenus publicitaires, de diminution du tonnage ou des tirages, de fermetures ou de pertes d'emplois. En un mot, tout le secteur traverse une période de décroissance sans précédent et d'une ampleur encore plus rapide par rapport aux prévisions.

² Communiqué de presse, ministère de la Culture et des Communications, 30 novembre 2018

Grâce au développement fulgurant des technologies de l'information, la transformation des médias traditionnels se poursuit donc à la vitesse grand V provoquant une migration rapide des usagers vers les nouvelles plateformes numériques. Évidemment, la migration des lecteurs et des abonnés vers Internet, les tablettes électroniques ou les applications mobiles draine également les revenus publicitaires qui en général ont tendance à suivre les consommateurs. Le marché est donc en pleine mutation. Les journaux imprimés sont aux prises avec une conjoncture qui leur est défavorable et sont placés devant le choix de s'adapter ou de mourir.

COÛTS DE RECYCLAGE À LA HAUSSE ET MÉCANIQUE DE CALCUL DÉFICIENTE

En tant que participant au financement des coûts nets des services de collecte sélective municipale, RecycleMédias applique les modalités prévues au projet de loi n° 88 adopté le 10 juin 2011 et sanctionné le 13 juin de la même année. Cette loi a grandement modifié les régimes de compensation pour les services de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

De 2009 à 2013, le taux de compensation payable aux municipalités est passé de 50 % à 100 %. Et jusqu'en 2013, RecycleMédias s'acquittait de ses obligations en contribuant au financement annuel du système par une compensation donnée en espaces publicitaires qui permettent à RECYC-QUÉBEC et aux municipalités de mener des campagnes d'éducation reliées à leurs missions de développement durable. Or, il est rapidement apparu que les coûts nets du système de récupération (Tableau 1) ont pris des proportions et une trajectoire vertigineuse et que la compensation est rapidement devenue exorbitante.

Notre industrie, déjà en crise avec l'érosion de l'imprimé et la chute draconienne des revenus publicitaires, n'est plus capable de payer le système de compensation dont les coûts explosent dangereusement.

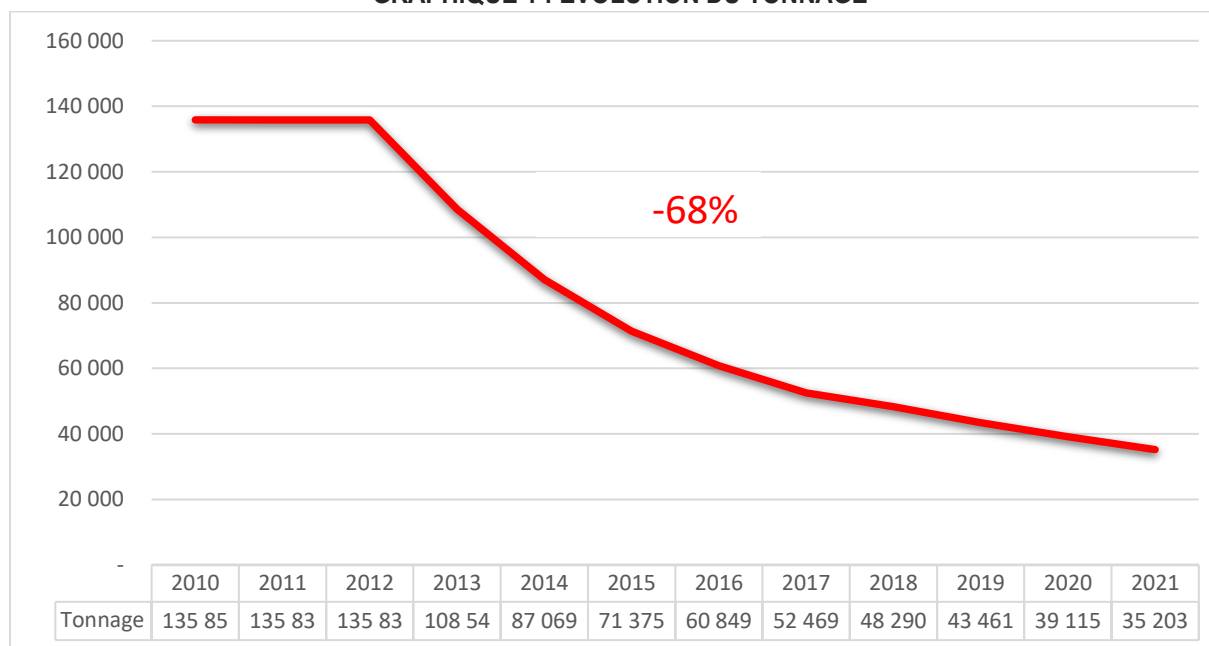
TABLEAU 1 : Évolution des coûts du système de compensation

| Année | Compensation monétaire (\$) | Compensation publicitaire (\$) | Total (\$) | Tonnage |
|-------|-----------------------------|--------------------------------|------------|---------|
| 2010 | - | 2 660 000 | 2 660 000 | 135 852 |
| 2011 | - | 3 040 000 | 3 040 000 | 135 835 |
| 2012 | - | 3 040 000 | 3 040 000 | 135 835 |
| 2013 | 3 504 064,00 | 3 420 000 | 6 924 064 | 108 549 |
| 2014 | 3 846 900,00 | 3 420 000 | 7 266 900 | 87 069 |
| 2015 | 4 690 056,00 | 3 800 000 | 8 490 056 | 71 374 |
| 2016 | 5 192 800,00 | 3 800 000 | 8 992 800 | 60 848 |
| 2017 | 5 956 200,00 | 3 800 000 | 9 756 200 | 52 469 |
| 2018 | 6 892 500,00 | 3 800 000 | 10 692 500 | 48 289 |
| 2019 | 7 882 260,00 | 3 800 000 | 11 682 260 | 43 460 |
| 2020 | 8 994 976,00 | 3 800 000 | 12 794 976 | 39 114 |
| 2021 | 10 218 963,00 | 3 800 000 | 14 018 963 | 35 203 |

**Les compensations monétaires comprennent les paiements à Recyc-Québec et à RecycleMédias

Plus inquiétante encore, cette hausse phénoménale ne tient aucunement compte de la baisse considérable du tonnage (Graphique 1) des journaux écrits dans le processus de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Dans les faits, le tonnage a été réduit de 92 000 tonnes entre 2010 et 2019, **soit une réduction de 68 %**. Autrement dit, moins les journaux produisent... plus leur facture monte!

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE



En quelques années seulement, cette contribution exigée aux médias a bondi de 9 M\$, depuis 2010, **soit une hausse de 340 %**, faisant porter à l'industrie des journaux un fardeau insupportable qui pourrait s'avérer être le coup de grâce pour plusieurs d'entre eux. Un non-sens.

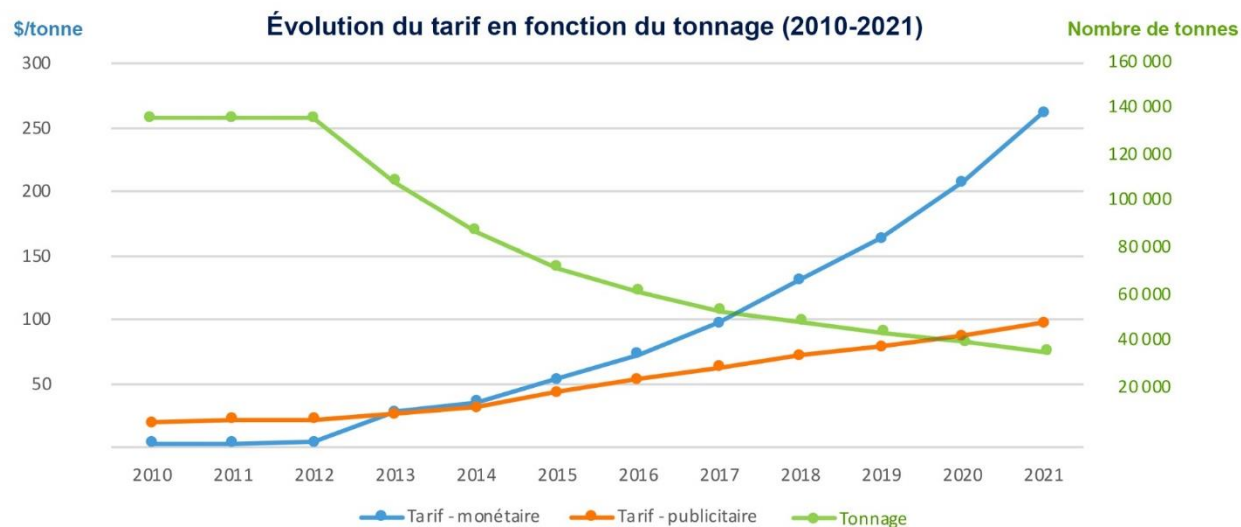
L'évolution du coût par tonne (Tableau 2) permet de tenir compte de la décroissance accélérée de l'industrie de la presse écrite et illustre, de façon probante, à quel point le système, à sa face même, pervertit la réalité en plus de faire abstraction du déclin de l'industrie. Notons qu'il est passé de 23,03 \$/tonne à 241,92 \$/tonne entre 2010 et 2019, **soit une variation de 218,89 \$ ou 950 %**. On le constate à partir des projections fournies dans ces tableaux, rien n'indique qu'au cours des prochaines années ces taux de compensation diminueront. Au contraire.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU COÛT PAR TONNE

| Année | Tarif - monétaire \$/tonne) | Tarif - publicitaire (\$/tonne) | Total (\$/tonne) | Tonnage |
|-------|--------------------------------|------------------------------------|------------------|------------|
| 2010 | 3,45 | 19,58 | 23,03 | 135 852,91 |
| 2011 | 4,07 | 22,38 | 26,45 | 135 835,57 |
| 2012 | 4,15 | 22,38 | 26,53 | 135 835,57 |
| 2013 | 27,91 | 26,42 | 54,33 | 108 549,00 |
| 2014 | 35,44 | 31,51 | 66,95 | 87 069,48 |
| 2015 | 53,87 | 43,64 | 97,51 | 71 374,65 |
| 2016 | 72,75 | 53,24 | 125,99 | 60 848,92 |
| 2017 | 97,89 | 62,45 | 160,34 | 52 469,15 |
| 2018 | 131,36 | 72,42 | 203,78 | 48 289,51 |
| 2019 | 163,23 | 78,69 | 241,92 | 43 460,56 |
| 2020 | 206,97 | 87,44 | 294,4 | 39 114,50 |
| 2021 | 261,26 | 97,15 | 358,41 | 35 203,05 |

Enfin, c'est lorsqu'on chevauche l'évolution du coût par tonne et la variation du tonnage (Graphique 2) qu'on peut apprécier l'aberration du système, la mécanique de calcul défailante et l'hérésie de la situation.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU TAFIF EN FONCTION DU TONNAGE



À la lumière de ces tableaux et graphiques, et dans le contexte de transformation d'une industrie qui lutte pour sa survie, le *statu quo* est impossible d'autant plus que le point de non-retour a été atteint.

Conclusion : notre industrie, déjà en crise avec l'érosion de l'imprimé et la chute draconienne des revenus publicitaires, n'est plus capable de payer ce système de compensation dont les coûts explosent dangereusement. De plus en plus de membres se trouvent en défaut de paiement et la crise du recyclage qui sévit n'augure rien de bon dans les coûts nets qui nous seront refilés dès la prochaine année et les années subséquentes.

BUDGET 2017-2018 : UNE GOUTTE D'EAU DANS L'OCÉAN

Dans le budget 2017-2018 (Tableau 3), le gouvernement du Québec avait reconnu l'aberration du système de compensation avec une mesure budgétaire pour soulager les médias de la presse écrite.

TABLEAU 3

Impact financier des mesures d'appui au secteur de la presse d'information écrite pour assurer une information diversifiée et régionale
(en millions de dollars)

| | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | Total |
|--|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Appui pour la transformation numérique de la presse d'information écrite | — | -4,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -24,0 |
| Soutien à RecycleMédias pour la collecte sélective | — | -1,5 | -2,5 | -3,5 | -2,5 | -2,0 | -12,0 |
| TOTAL | — | -5,5 | -7,5 | -8,5 | -7,5 | -7,0 | -36,0 |

Or, si cette aide réduit légèrement leur fardeau financier, elle ne corrige en rien l'aberration du système actuel et ses effets pervers.

De plus, il s'agit d'une aide temporaire face à un problème structurel qui s'amplifie d'année en année et dont la contrepartie versée en publicité demeure fixe, malgré une chute du tonnage et une disparition d'une soixantaine de publications depuis 2010.

Aujourd'hui, le contexte de déclin des médias écrits commande que Québec pose un geste supplémentaire et qu'il agisse promptement dès le présent budget 2019-2020.

La mesure contenue dans le budget 2017-2018 réduit légèrement le fardeau financier des médias imprimés, mais ne corrige en rien l'aberration du système et ses effets pervers. Elle apporte une aide temporaire à un problème structurel.

UN PRODUIT PAS COMME LES AUTRES

Tout le monde convient que les journaux, qu'ils soient quotidiens ou hebdomadaires, jouent un rôle rassembleur majeur dans la vie des citoyens au sein des municipalités du Québec et des régions. Non seulement ont-ils joué pleinement ce rôle historiquement, mais encore aujourd'hui, beaucoup de ces médias écrits sont les derniers remparts contre l'isolement des communautés et ce que nous pourrions désigner comme la dérégionalisation de l'information.

Les journaux ne sont certainement pas des produits comme les autres. Ce ne sont pas des produits d'emballage. Si on en consomme le contenu, s'est surtout pour s'informer, s'éduquer et se cultiver. Qui plus est, ce sont des véhicules de la liberté d'expression, des carrefours incontournables lors des débats publics, essentiels à la vitalité démocratique de leurs milieux de vie. Ce sont des facteurs de progrès social et économique. Le journal est aussi en grande partie un véhicule de culture qui met en valeur les idées, les productions, les réalisations et les succès de nos créateurs.

Plusieurs journaux rassemblent des communautés entières autour de leur publication. Au Québec, parmi les groupes issus de l'immigration, le journal représente un outil d'intégration indispensable. Le journal est très souvent l'expression de la fierté d'une communauté. Les journaux sont des outils d'écriture, de lecture, de réflexion qu'une société développée doit préserver.

Contrairement à la radio et à la télévision, les médias ne bénéficient pratiquement pas d'aide des gouvernements. Il serait absurde que les médias qui reçoivent le moins de fonds publics, soient aussi ceux qui soient le plus lourdement pénalisés par une contribution disproportionnée à leurs moyens dans le système de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Il serait doublement ironique que ceux qui génèrent la matière la moins polluante et qui détiennent le plus haut taux de valorisation des matières résiduelles dans le système de récupération et de recyclage soient poussés à cesser leurs activités à cause de ce même système.

Il est franchement injuste que l'on puisse considérer les journaux de la même façon et les traiter de la même manière que les boîtes de conserve et les bouteilles de plastique.

NOS DEMANDES

Considérant ce qui précède et l'urgence de la situation, nous demandons au gouvernement du Québec :

1) De soustraire immédiatement les médias imprimés du système de compensation actuel.

Pour ne pas pénaliser les municipalités, le manque à gagner résultant de notre non-assujettissement pourrait notamment être comblé par les sommes disponibles dans le Fonds vert puisque la gestion des matières résiduelles fait partie des objectifs pour lesquels ce Fonds a été créé.

2) De moduler la contribution exigée en compensation publicitaire pour qu'elle soit fonction du tonnage déclaré chaque année.

Rappelons qu'elle est fixée à 3,8 M\$, indépendamment de la baisse marquée du tonnage et malgré la disparition d'une soixantaine de publications. Autrement dit, on demande à moins de médias d'assumer le même volume de publicités.

Ceci étant dit, bien que cette contribution publicitaire engendre des coûts, les entreprises de presse considèrent qu'elles peuvent encore contribuer, à leur façon, aux campagnes de sensibilisation du gouvernement entourant la récupération et au recyclage des matières résiduelles par le biais d'une contrepartie versée en espaces publicitaires. RecycleMédias est prête à maintenir sa juste part de compensation au développement de la collecte sélective pour les municipalités et les régions du Québec dans la mesure où cette compensation publicitaire est fonction du tonnage déclaré.

La capacité des journaux d'informer et d'éduquer les citoyens nous apparaît comme ayant une valeur beaucoup plus importante que les sommes d'argent dont ces mêmes journaux disposent de moins en moins. Contrairement à la compensation monétaire, la compensation sous forme de services publicitaires est indiscutablement plus utile à nos partenaires, leur permettant de promouvoir le développement durable auprès d'un large public par le biais de la publicité dans les diverses éditions des journaux, autant que les initiatives de RECYC-QUÉBEC et des municipalités en matière de gestion responsable des matières résiduelles.

3) De reconnaître que les médias écrits ne sont pas un produit comme les autres et qu'ils méritent la même exception culturelle que le livre.

- a. Ils ne sont pas un produit de consommation comme les autres
- b. Ils permettent la libre circulation de l'information et sont un outil démocratique.
- c. Le papier est la matière la plus recyclée (86 %) et dotée de la plus grande valeur.
- d. Ils assurent la vitalité des territoires

CONCLUSION

En terminant, **la crise qui souffle sur le recyclage émane de facteurs qui n'ont rien à voir avec l'industrie des médias, elle-même en crise.** Dans le contexte actuel, on ne peut demander à des entreprises de presse qui luttent déjà pour leur survie, dans un écosystème en transformation, de soutenir financièrement un système de compensation qui fait abstraction d'une diminution substantielle du tonnage produit par les médias imprimés et d'un nombre toujours plus restreint de publications qui se partagent une facture systématiquement plus élevée.

À l'évidence, le système actuel est devenu une hérésie. Plus encore, et s'éloignant dangereusement de la philosophie d'utilisateur-payeur d'où il puisait son origine, il est devenu un accélérateur de fin de vie pour plusieurs médias qui peinaient déjà à joindre les deux bouts.

Le *statu quo* est impossible et chaque jour qui passe accentue la pression financière sur les entreprises de presse. Le contexte commande des actions costaudes motivées par les éléments suivants :

1. Le rôle d'informateur public, de générateur et de diffuseur de culture et de vitrine de la vie communautaire, économique et sociale rempli par les journaux écrits dans les régions et dans les grands centres;
2. La baisse dramatique des revenus publicitaires et la chute majeure du tirage, les deux seules sources de revenus des journaux;
3. La performance environnementale exceptionnelle de l'industrie des journaux en termes de récupération, de valorisation et de biodégradation de sa matière résiduelle;
4. La fermeture de nombreux journaux;
5. La diminution majeure du tonnage de papier journal;
6. La valeur beaucoup plus importante et rentable pour les pouvoirs publics, ici et ailleurs dans le monde, de la compensation versée par les membres de RecycleMédias sous forme de services ou d'espaces publicitaires et qui profite largement aux gouvernements, en termes de moyens privilégiés pour éduquer les divers publics au développement durable et les sensibiliser à divers aspects des programmes de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

La situation alarmante qui vous a été présentée dans ce mémoire milite pour la mise en place d'une protection culturelle qui consisterait, au même titre que la décision prise en faveur du livre en 2005, à exempter les journaux de l'obligation de verser une compensation monétaire dans le cadre de la gestion du système de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

Il serait carrément odieux, voire scandaleux, que ce système de compensation actuel porte le coup de grâce à bon nombre d'entreprises de presse qui luttent pour leur survie. Ironiquement, le gouvernement serait indirectement responsable d'entraîner leur disparition, lui qui cherche justement à les maintenir en vie.